

M. Hansell: Le fait, je le répète, c'est que la situation actuelle est la conséquence de la politique financière qu'a suivie le Gouvernement, et que le Gouvernement ne peut se dérober à ses responsabilités.

Il nous faut activer les rouages de notre vaste mécanisme de production. Il nous faut mettre sur le marché plus de biens de consommation. Le Gouvernement m'objectera qu'une bonne partie de nos moyens sont affectés à la production de biens non destinés à la consommation, que le monde est au bord d'un volcan, que nous faisons partie de l'OTAN et que nous devons dépenser de l'argent pour assurer notre défense. Je me rends compte de tout cela, nous nous en rendons tous compte. Nous voulons être aussi raisonnables que possible. Qu'arriverait-il, cependant, si, un bon matin, la paix était rétablie, en même temps que la confiance des États les uns envers les autres, si tout danger d'un conflit armé disparaissait subitement? Que ferait le Gouvernement si notre mécanisme de production devait, du jour au lendemain, servir aux seuls biens de consommation? Se déroberait-il en face du problème, toujours possible, du chômage? Comment modifierait-il notre régime monétaire pour l'adapter à une telle situation? C'est un point sur lequel le Gouvernement ne s'est jamais prononcé et au sujet duquel les hommes publics et la population devraient être renseignés. Je défie le Gouvernement de se prononcer sur cette question. Sa politique financière ne peut pourvoir à une telle situation. Je soutiens que le Gouvernement ne sait que répondre sur ce point.

Je tiens à dire un mot aussi du sous-amendement qui, en réalité, fait actuellement l'objet du débat. Ce sous-amendement a été proposé par le député d'Acadia (M. Quelch). Je crois qu'il a été proposé fort à propos. En voici le texte:

Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots:

"Nous déplorons, en outre, que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas dédommagé les bénéficiaires de l'allocation aux anciens combattants de la hausse du coût de la vie, par une majoration appropriée de l'allocation."

Je m'étais tout d'abord proposé de parler du mémoire présenté par la Légion au sujet du relèvement de la pension des anciens combattants. L'autre jour, nous nous sommes réjouis d'entendre le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) annoncer que la pension des anciens combattants serait augmentée.

On a déjà signalé la chose mais il convient d'insister encore. Pourquoi le Gouvernement a-t-il décidé de majorer la pension des anciens combattants alors que le discours du

trône prononcé quelques semaines plus tôt n'en disait rien? Les pressions exercées ont-elles atteint le niveau requis à ce moment déterminé ou est-ce que, des élections approchant, le Gouvernement voulait manifester l'intérêt qu'il porte à la population? Si la dernière supposition est exacte, c'est sans doute qu'on voulait aider le chef libéral, M. Walter Thomson, à gagner ses élections. La réponse a été décisive, si vraiment le Gouvernement a voulu risquer des millions à des fins politiques.

M. Cardiff: Le Gouvernement l'a aidé à perdre.

M. Hansell: Je n'en déclare pas moins, pour être juste, que nous avons bien accueilli la nouvelle de la majoration. Comme on l'a déjà dit, nous regrettons toutefois que le Gouvernement n'ait pas pu majorer de la même façon les allocations aux anciens combattants, ou du moins ne s'en soit pas cru capable. Nous savons tous que certains ex-militaires sont dans une situation financière pire que beaucoup de leurs compagnons pensionnés. Il s'agit des anciens militaires âgés, des veuves, des mères et autres personnes à charge incapables de gagner leur vie. On n'a pas songé à eux. Le Gouvernement annonce qu'à la prochaine session un comité spécial aura pour mission d'étudier la question afin de décider s'il faut ou non majorer les allocations aux anciens combattants et dans le cas de l'affirmative, dans quelle mesure. C'est une excuse fort boiteuse car il suffit au Gouvernement d'appliquer la même logique, le même raisonnement et les mêmes données actuarielles dans le cas des allocations aux anciens combattants que dans le cas de la pension. Il est incontestable que c'est à cause de la hausse du coût de la vie qu'on a majoré la pension. Or les bénéficiaires d'allocations souffrent autant que les pensionnés de la cherté de la vie. Nous sommes donc profondément déçus de constater qu'on n'a pas encore annoncé de majoration des allocations et qu'on n'en annoncera pas avant l'an prochain, plusieurs mois peut-être après le début de l'année. En effet, nous savons tous que les travaux de comité prennent du temps. Il se peut que la prochaine session ne commence qu'en février et que le comité ne soit constitué qu'à la fin de ce mois-là. Il lui faudra peut-être ensuite une couple de mois pour préparer son rapport. Voilà où en sont les choses. Cependant, la façon dont le député d'Acadia a présenté sa motion me plaît beaucoup puisque les députés n'auront aucune excuse à prétexter quand viendra le moment pour eux de se prononcer sur la question.